



## Labellisation de 38 crèches à vocation d'insertion professionnelle (Avip) yvelinoises



**Mardi 21 juin 2022, 38 établissements d'accueil du jeune enfant du département des Yvelines ont été labellisés crèche « à vocation d'insertion professionnelle » par la préfecture des Yvelines, Pôle emploi et la Caf des Yvelines.**

Initié en 2016 par l'Institut d'éducation et des pratiques citoyennes (Iepc), le ministère chargé des affaires sociales et de l'emploi, Pôle emploi et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), le label Avip est octroyé aux crèches qui favorisent l'accès aux enfants (de 0 à 3 ans) de parents effectuant des démarches d'insertion professionnelle, en réservant un quota de places d'accueil et en formalisant une collaboration active avec les acteurs de l'insertion professionnelle.

Un partenariat entre la préfecture des Yvelines, Pôle emploi et la Caf des Yvelines a fait émerger dans le département 38 crèches Avip dont 22 situées dans des quartiers prioritaires de la ville (QPV). Ce sont au total 175 berceaux proposés dans les Yvelines.

Ces 38 crèches, situées dans les villes de Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Ecquevilly, Fontenay-le-Fleury, Guyancourt, La Verrière, Les Mureaux, Limay, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Maurepas, Plaisir, Rambouillet, Saint-Cyr-l'École, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Sartrouville, Trappes, Triel-sur-Seine et Versailles, ont **reçu le label Avip** matérialisé par une plaquette à apposer à l'entrée de leur établissement.

Les plaquettes leur ont été remises par Sophie Barrois et Didier Grosjean, respectivement Présidente du Conseil d'administration et Directeur de la Caf des Yvelines, Philippe Campe, Directeur de Pôle emploi des Yvelines et Pascal Courtade, préfet à l'égalité des chances des Yvelines.

Avec les crèches labellisées Avip, les familles en recherche d'emploi peuvent accéder, sur prescription des acteurs du service public de l'insertion et de l'emploi, à des places en crèche. L'accès au dispositif est prioritairement ouvert aux familles monoparentales et aux habitants d'un quartier prioritaire de la ville, suivis par un travailleur social de la Caf ou un conseiller Pôle emploi.

Le partenariat étroit entre la Caf, la Préfecture et Pôle emploi permet d'élaborer un projet propre à chaque territoire en apportant un soutien financier et une ingénierie de projet (financement des places de crèches par la Caf, outillage et mise en réseau des différents partenaires).

## Un projet en adéquation avec l'offre de service des crèches du département

« De nombreuses familles monoparentales pour la plupart nous sollicitaient pour qu'on leur accorde une place en crèche afin de suivre une formation, entamer un nouveau travail ou simplement un entretien d'embauche.

Et quand la démarche aboutissait sur un contrat à durée indéterminé, par exemple, nous mettions en œuvre tous les moyens pour que cette famille puisse aller au bout de son envie d'insertion... Aujourd'hui, le fait de disposer de places dédiées Avip contribue pour nos structures petite enfance à répondre à cette demande avec plus de sérénité et de sécurité pour ces familles. », **Fabienne Diaha, Coordinatrice Petite Enfance à la Mairie de Limay qui compte 3 crèches labélisées Avip ce jour.**

## Des crèches labellisées Avip pour lutter contre la pauvreté

Selon un rapport du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (Cerc), seuls 3 % des enfants issus des familles bénéficiaires d'un minimum social sont gardés en crèche.

En effet, malgré le quota de 10 % de places réservées aux bénéficiaires des minima sociaux instauré en 2013 et conforté par le Plan pauvreté 2015-2017, les demandeurs d'emploi peinent à obtenir une place en crèche, rendant difficile l'accès à un entretien d'embauche, à une formation professionnelle ou à une période d'essai.

C'est pour répondre à ces difficultés que le développement de crèches à vocation d'insertion professionnelle (Avip) a été mis en place.

**Des photos de la cérémonie sont disponibles sous demande au service communication de la Caf des Yvelines**

### À propos de la Caf des Yvelines

La Caf des Yvelines verse des prestations sociales et familiales aux allocataires du département des Yvelines. Elle met également à leur disposition plusieurs offres de service.

En 2021, la Caf des Yvelines a couvert 255 348 allocataires, soit plus de 727 000 personnes pour un budget total plus de d'1,3 milliard d'€ de prestations légales et plus de 152 millions d'€ en action sociale.

**Contacts presse : Gwennaëlle Bouin : 01 71 42 73 10 / Roxane Chaouchi : 01 78 74 99 45 / Jackie Edi : 01 78 74 97 23 / [communication@caf78.caf.fr](mailto:communication@caf78.caf.fr)**

**Suivez-nous sur : [www.caf.fr](http://www.caf.fr) /  @Caf\_Yvelines /  Caf des Yvelines**

### À propos de Pôle emploi Yvelines

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site [pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr) reçoit 42 millions de visites par mois.

**Contact presse : Julie Laurain : 06 18 39 44 48 / [julie.laurain@pole-emploi.fr](mailto:julie.laurain@pole-emploi.fr)**

## À propos de la Préfecture des Yvelines

*Soutenir l'accueil des jeunes enfants (0-3 ans) et favoriser l'accès à l'emploi des parents éloignés de l'emploi, notamment les mères isolées, en particulier dans les QPV sont des priorités gouvernementales. Grâce au partenariat bien ancré sur le territoire et à la dynamique instituée, les Yvelines comptent 38 crèches Avip, dont 22 situées en QPV soit 114 places d'accueil. Ce sont au total 65% des QPV qui sont concernés par une labellisation Avip et 13 communes sur 16 en QPV qui comptent au moins une crèche Avip, soit 76% des communes en QPV : Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Ecquevilly, Guyancourt, La Verrière, Les Mureaux, Limay, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Maurepas, Plaisir, Sartrouville, Trappes.*

**Contact presse : Sabrina Ikhenache** : 01 39 49 75 22 / 07 84 05 17 22 / [sabrina.ikhenache@yvelines.gouv.fr](mailto:sabrina.ikhenache@yvelines.gouv.fr)